Déroulement de la formation à la catégorie « AM » du permis de conduire

Définition

Un cyclomoteur est caractérisé par une cylindrée inférieure ou égale à 50 cm³ (4 kW pour les cyclomoteurs électriques) et une vitesse maximale de 45 km/h. La catégorie AM est obligatoire pour conduire un deux-roues motorisé dès 14 ans, ou un quadricycle léger à moteur (catégorie L6e). Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante : développer des savoirs, savoir-faire, savoir-être et savoir-devenir en lien avec la sécurité routière.

Déroulement

Il faut avoir obtenu l'ASSR de niveau 1 ou 2, ou l'ASR, pour suivre une formation pratique de 8 heures au moins, répartie sur deux jours au minimum et sans dépasser quatre heures par jour. À l'issue de la formation, l'établissement délivre l'attestation de suivi qui permet d'obtenir le titre de catégorie AM.

La formation comprend cinq séquences :

- Séquence 1 — Échanges sur les représentations individuelles autour de la conduite : 30 minutes.
- Séquence 2 — Formation à la conduite hors circulation : 1 heure au moins.
- Séquence 3 — Code de la route : 30 minutes.
- Séquence 4 — Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique : 3 heures au moins.
- Séquence 5 — Sensibilisation aux risques : 1 heure au moins. Cette séquence clôture la formation et se déroule en présence de l'un au moins des parents de l'élève mineur, ou de son représentant légal.

- Tout dépassement de la durée totale de 8 heures requiert l'accord exprès de l'élève ou, s'il est mineur, de l'un de ses parents ou de son représentant légal.
- Vous devez renseigner le questionnaire préalable à la formation figurant dans votre livret et être en possession du livret pendant toute la formation.
- Vous devez être en possession des équipements réglementaires : casque homologué, gants certifiés, blouson ou veste à manches longues, pantalon, chaussures montantes.

Aucune évaluation de départ n'est exigée par la réglementation pour la catégorie AM.